Image not found or type unknown

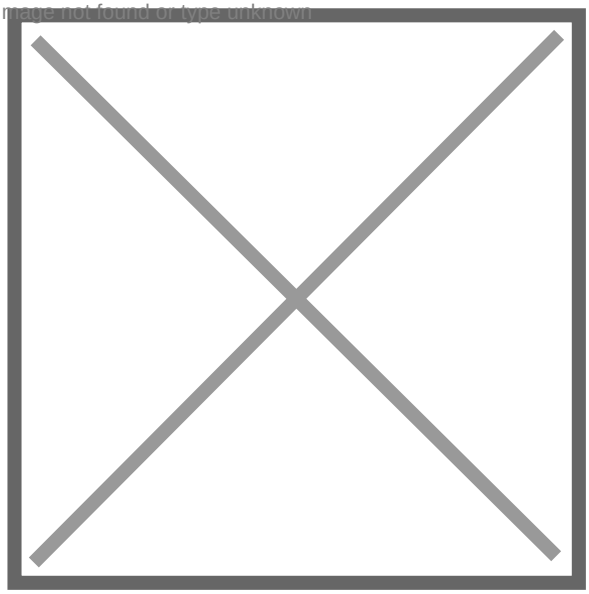

Congé imposé sur une semaine pour un mi-temps

Par **tannytane**, le **18/11/2008** à **12:14**

Bonjour,rnrnAlors voilà mon problème;rnJe suis salariée du secteur privée dans le commerce depuis plus de 4 ans avec des horaires et un temps de travail mensualisé et donc variables.rnJ'ai été en congé maternité et maladie de mars à octobre 2008. Les premiers mois j'étais en périodes fortes c'est à dire à plus de 39h.rnrnIl faut savoir que nos congés dans mon entreprise se prennent de janvier à décembre, sachant que certaines périodes ne sont pas accepté tel que les périodes de fêtes.rnrnEn revenant de congé maternité donc j'avais cumulé des heures d'avances et pris aucun jours de congé.rnDe plus j'ai décidé de revenir en congé parental à mi-temps (17,50H) dès mon retour.rnrnMa responsable m'a donc fait prendre une semaine de congé avant de reprendre le boulot puis 2 semaines plus tard, aussi j'ai décidé de placer 6 jours sur mon compte épargne temps.rnPar conséquent, il me reste 5 jours de cp à poser sans compter ma trentaine d'heure d'avance.rnrnMa responsable était au courant de cette situation parce que je lui ai signalé très rapidement et demandé de me donner ces jours de façon fractionnés, mais elle ne réagit que maintenant (mi-novembre) et me demande de prendre mes 5 jours de CP en me donnant la semaine prochaine!rnrnA t' elle le droit de m'imposer de prendre une semaine pleine et non pas mes jours fractionnés comme je lui avait demandé oralement d'autant qu'elle a décidé de me mettre à 15h par semaine jusqu'à la fin de l'année.rnSoit 5 jours de vacances pour 15h de travail prévu!!!!!rnrnMerci d'avance si vous pouviez me renseignerrnrnCordialement

Copyright © 2026 Experatoo.com - Tous droits réservés